Image not found or type unknown

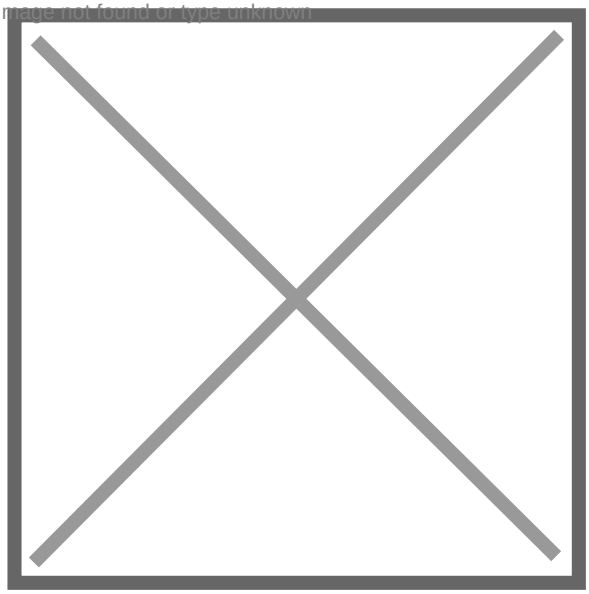

Que se passe t-il si l'ag des copros refuse le budget présenté pa

Par **Foxivert**, le **26/02/2009** à **00:41**

Nous sommes victimes d'abus de toutes sortes et notemment de hausses systhématiques très elevées des frais de gestion du syndic. Nous ne sommes pas préts pour changer de syndic à la prochaine assemblée. J'ai cru comprendre qu'il était dans notre interêt d'accepter les comptes mais de refuser le quitus.
Que se passe t-il si l'AG refuse le budget de l'année suivante à cause des hausses injustifiées. Conséquences pour les copropriétaires et le conseil syndical. Que conseillez vous?
Merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés